



L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/253
Givrins, décembre 2023

LE MOT DE LA SYNDIQUE...

Toute fin d'année est synonyme de chaleur et de partage grâce à la magie de Noël qui nous réunit et qui apporte dans nos foyers joie et bonne humeur. C'est la période propice pour mener la réflexion quant aux réalisations et défis surmontés au cours de cette année bien remplie. Malgré les hauts et certains bas, que nous vivons toutes et tous, nous avons avancé ensemble et nous nous sommes renforcés par nos expériences, nos réussites et parfois même par les difficultés. Gardons en mémoire ces moments, afin qu'ils nous inspirent à poursuivre notre chemin avec détermination et espoir. Je vous souhaite de magnifiques Fêtes de fin d'année, célébrons nos accomplissements et anticipons un avenir prometteur.

R. Zellweger, Syndique de Givrins

QU'EST-CE QUE LA CANTONALE ?



La **Cantonale** est une manifestation FVJC qui se déroule tous les cinq ans durant 19 jours soit, durant **presque 3 semaines**. Nous sommes plus de **100 membres** motivés à organiser cet événement, le 3e plus grand du canton. Ce n'est pas moins de 4800 bénévoles dont nous aurons besoin pour assurer le bon déroulement et accueillir comme il se doit les **115'000 visiteurs** attendus.

Cependant, avant de pouvoir profiter pleinement de ces trois semaines de festivités, nous avons beaucoup à faire ! Il faut **construire** les bâtiments de la place de fête et créer toutes les **décorations** qui viendront les habiller. Sans oublier, évidemment, tout le côté **administratif et organisationnel** de chaque commission. Toutes les équipes sont à leurs affaires et chaque personne donne de son temps pour pouvoir avancer dans tous les domaines.

Encore un petit peu de patience, le **programme officiel** vous sera dévoilé en début d'année prochaine. Vous y trouverez toutes les informations liées aux **animations**, aux **concerts** et aux différents **sports** proposés. C'est aussi à ce moment-là que vous aurez la possibilité de vous inscrire en tant que **bénévoles** via notre site internet, www.givrins2024.ch.

En attendant, votre **aide** est toujours aussi **précieuse**. Vous avez la possibilité de venir nous faire à **manger** sur la place de fête, durant les weekends de construction ou si la cuisine n'est pas votre meilleure qualité, mais que vous êtes plus à l'aise avec un pinceau ou une visseuse, alors vous êtes également les bienvenus au **local des décorations ou sur la place de fête** pour monter les différentes infrastructures.

Le local des **décorations** est ouvert tous les **mardis et mercredis de 19h à 22h**. Le week-end, la place de fête et le local des décorations, sont ouverts **le samedi de 8h à 17h et le dimanche de 8h30 à 16h30**.

Vous trouverez ci-dessous les différentes personnes à **contacter** en fonction de votre intérêt :

- **Repas sur la place de fête :** *Lydie Baumgartner au 078 722 15 01*
- **Constructions :** *Théo Pidoux au 079 152 44 08*
- **Décorations :** *Mélanie Baudin au 079 126 37 10*
- **Autres besoins :** info@givrins2024.ch

Toute l'équipe de la Cantonale vous remercie chaleureusement pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux du 31 juillet au 18 août 2024 !

RECENSEMENT DES CHIENS AU 1^{er} JANVIER 2024

Nous vous rappelons l'art. 9 de la loi sur la police des chiens :

« Tout propriétaire de chien annonce dans les deux semaines à la banque de données et à l'administration communale :

- a) toute acquisition d'un chien en indiquant sa provenance, soit le nom et l'adresse de la personne qui lui a cédé l'animal ;
- b) toute cession d'un chien en indiquant sa destination, soit le nom et l'adresse du nouveau détenteur ;
- c) tout changement d'adresse ;
- d) le décès de son animal ».



Pour les nouveaux chiens qui n'ont pas été recensés en 2023, nous vous prions de bien vouloir venir l'annoncer avec le carnet de vaccination **d'ici au 1^{er} mars 2024** à l'Administration communale, pendant les heures d'ouverture.

DENEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES ET DES CHEMINS PRIVES

La chaussée et les trottoirs doivent rester libres, y compris autour de la place face au poids public, au croisement de la route des Marettes et de la route de la Scie, ceci tout au long de l'année. La commune, ainsi que le responsable du déneigement, déclinent toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait



survenir suite au mauvais stationnement d'un véhicule. La Municipalité se réserve le droit de sanctionner si ces directives et la signalisation ne sont pas respectées.

En cas de fort enneigement et d'incapacité momentanée de rejoindre le haut de la route de la Bellangère, les véhicules peuvent être stationnés sur le parking du collègue « Les Grands Records » en face de la gare ou au « Pré de Gym » en face du temple. Il convient **d'éviter absolument de laisser tout véhicule dans le virage « En Verdun »** (en-dessous de la croisée de la route de la Bellangère et de la route de Sodome).

CIRCULATION ROUTIERE – BACS DE SEL A NEIGE

Chaque hiver, plusieurs bacs de sel à neige sont déposés aux endroits habituels. Le sel est prévu pour une utilisation **sur le domaine public uniquement**, afin de rendre l'endroit praticable. Utilisez-le à bon escient ! Quant à notre Service de voirie, il met tout en œuvre pour dégager routes et trottoirs le plus rapidement possible. N'étant cependant pas en mesure de se multiplier, il ne peut pas déneiger partout en même temps. Merci de votre compréhension.

Piétons ; attention ! Pour éviter les chutes, portez des chaussures offrant un bon maintien et munies de semelles crantées ! Vous aurez un meilleur équilibre et parviendrez à destination en toute sécurité.

REPAIR CAFE A GIVRINS

Suite à l'article sur les Repair Café paru dans l'Echo des Copons du mois de novembre, la Municipalité a le plaisir de vous annoncer son projet d'en organiser un au **printemps 2024** (Grande Salle, samedi ou dimanche, date à confirmer).

Pour cela, nous cherchons des réparateur.trices bénévoles !

Mécanicien.nes, électricien.nes, électronicien.nes, menuisier.ères, couturier.ères, spécialistes du cuir, ... ou simplement bricoleur.euses généralistes, si vous souhaitez mettre votre savoir-faire au service des Copons durant quelques heures et partager un moment convivial, merci de prendre contact avec nous !



En fonction de vos compétences, nous pourrions proposer la réparation de :

Petits appareils (foehns, aspirateurs, grille-pains, mixeurs, brosses à dent, radios, lampes, etc.) ; **Textiles** (vêtements, sacs, maroquinerie, etc.) ; **Matériel de sport** (vélo, skis, etc.) ; **Autre** (reliure, jouets, petit objets en bois, etc.).

Inscriptions et renseignements : Nathalie Vez-Raymond 079 607 73 92 - n.vez-raymond@givrins.ch



AVIS DE RECHERCHE :

Nids de frelons asiatiques (*vespa velutina*)

Après avoir détruit près de **35 nids de frelons asiatiques** cette année dans le canton de Vaud, nous sommes à la recherche des nids restants sur le canton de Vaud et en Suisse Romande !
L'automne étant là, les feuilles des arbres tombent et laissent apparaître ces nids.

A quoi ressemblent-ils ? En forme de **boules** ou de **poire** aux contours nets, ils sont de couleur **beige/brune**, et peuvent être de taille importante : jusqu'à 80cm de diamètre, pour 1m de hauteur !

Où les trouver ? A la **cime des arbres**, majoritairement à >10 m de hauteur. Conifères comme feuillus, ouvrez grand les yeux, ils peuvent parfois fusionner avec les branches, les rendant plus discrets !

Quand les chercher ? Dès aujourd'hui, et jusqu'au printemps !



J'ai trouvé un nid ?

Je fais une annonce sur www.frelonasiatique.ch

Pour rappel : il faut accompagner l'annonce d'une ou plusieurs photos.

Ne sont pas des nids de frelons asiatiques :



Nid de pie



Boules de gui



*Nid de corbeau
freux*

**Nids de frelons asiatiques,
à signaler rapidement :**



CHENILLES PROCESSIONNAIRES DES PINS ET DES CEDRES

Les papillons appelés les processionnaires du pin redoublent d'activité dans la région lémanique depuis les années 1980. Les nids gris argentés qu'ils tissent dans les couronnes des pins se remarquent particulièrement bien. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a décidé de mettre à jour la législation à ce sujet et a prononcé un arrêté en date du 7 décembre 2005 qui stipule que :

« Tous les nids dans les endroits destinés à l'accueil du public (...), dans les jardins et dans les parcs doivent être coupés et détruits par le feu. Les communes sont chargées d'appliquer cet arrêté. » Dès lors, nous demandons à chaque propriétaire concerné d'effectuer l'éradication des nids jusqu'au 31 janvier 2024. »



Pour rappel, les poils des chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer de graves troubles ou des réactions allergiques violentes.

Passé le délai du 31 janvier 2024, nous effectuerons un contrôle et si nécessaire entreprendrons les travaux d'élimination aux frais des propriétaires concernés. En cas de nids difficiles d'accès ou de problèmes, le service forestier reste à votre disposition pour toute information au **022 366 87 78**.

FERMETURES – HORAIRES DURANT LES FÊTES

AUBERGE « AU SAPIN » (tél. : 022/369.18.01)

E-mail : nathaly.michaud@bluewin.ch – Site internet : www.ausapin.ch



Fermatures : du dimanche 24 au mardi 26 décembre 2023 inclus
dimanche 31 décembre 2023 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2024

Vacances : du 14 au 24 janvier 2024

Fenêtre de l'Avent : vendredi 23 décembre 2023 entre 18h et 19h30 pour un apéro / soupe !

MARIUS – Boulangerie & Pâtisserie (tél. : 022/369.13.42)

E-mail : marius@marius-patisserie.ch – Site internet : www.marius-patisserie.ch

N'oubliez pas de passer commande pour vous régaler durant les Fêtes !

Ouverture : samedi 23 et dimanche 24 décembre 2023 7h00 – 16h00
du lundi 25 au dimanche 31 décembre 2023 7h00 – 14h00

Fermeture : du lundi 1^{er} au mercredi 3 janvier 2024 inclus

Réouverture : dès le jeudi 4 janvier 2024 aux horaires habituels, pour la traditionnelle Galette des Rois !



ADMINISTRATION – MUNICIPALITE – DECHETS

Le guichet de l'administration communale sera fermé du jeudi 21 décembre 2023 à 19h00, jusqu'au lundi 8 janvier 2024. Réouverture aux horaires habituels le mardi 9 janvier 2024.

La Municipalité siègera pour la dernière fois en 2023 le lundi 18 décembre. Elle reprendra sa première séance de l'année 2024 le lundi 8 janvier, à 19h30.

Ramassage des ordures ménagères : le mardi 26 décembre 2023 et le mercredi 3 janvier 2024, aux heures habituelles. Nous vous rappelons que le dépôt des sacs se fait le jour du ramassage, avant 09h00. **Pas de dépôt la veille !**

Déchèterie : Ouverture les mardis 19 et 26 décembre 2023 ainsi que le samedi 23 décembre 2023 aux horaires habituels. Samedi 30 décembre 2023 avec fermeture à 11h30. Fermeture le mardi 2 janvier 2024 !



Greffe Municipale - Route de la Bellangère 6 - 1271 Givrins

Tél. 022/369.90.20

Courriel : greffe@givrins.ch

Site internet communal : www.givrins.ch